

# L'accord sur l'orthographe : une question de politique linguistique

José Luiz Fiorin  
Université de São Paulo



Synergies Brésil n° spécial 1 - 2010 pp. 59-68

**Résumé :** *Avant les années 1990, le portugais était l'unique langue parlée par un nombre significatif de locuteurs tandis que plusieurs pays possédaient deux orthographe officielles, celle du Brésil et celle du Portugal, cette dernière ayant été adoptée par les autres pays lusophones. Un accord a été signé par les États de la Communauté des Pays de Langue Portugaise dans le souci d'unifier les deux orthographe. Après avoir saisi les raisons de cette duplicité orthographique et retracé l'histoire de l'orthographe portugaise, on remettra en cause les principales critiques suscitées par l'accord, en montrant que sa portée n'est pas véritablement linguistique, mais politique. Il s'agit d'une décision de politique linguistique, qui vise à affirmer, au moyen de l'unification orthographique, une unité linguistique qui émerge d'une grande diversité, laquelle est le symbole de l'unité essentielle des populations de la CPLP.*

**Mots-clés:** *orthographe, orthographe portugaise, accord orthographique, politique linguistique*

**Resumo:** *Para unificar as duas ortografias oficiais do português, uma adotada pelo Brasil e outra, pelos demais países lusófonos, foi assinado um acordo ortográfico pelos Estados da Comunidade dos Países de Língua Portuguesa. Este trabalho, depois de discutir as razões dessa duplicidade ortográfica e de traçar a história da ortografia portuguesa, busca rebater as principais críticas ao acordo, feitas tanto no Brasil quanto em Portugal. Mostra que seu alcance não é propriamente linguístico, mas político e, assim, ele deve ser analisado. Ele visa a mostrar a unidade essencial dos povos da CPLP.*

**Palavras-chave:** *Ortografia, ortografia do português, acordo ortográfico, política linguística*

**Abstract:** *In order to unify the two official orthographies for Portuguese (one adopted by Brazil and the other by the other Portuguese-speaking countries), an orthographic agreement has been signed by the states of the Community of Portuguese-Speaking Countries (CPSC). After outlining the history of Portuguese orthography and discussing the reasons for this split, this paper argues against the main criticisms directed towards the agreement, both in Brazil and in Portugal. This paper shows that the agreement is not exactly linguistic, but instead political; therefore it must be analyzed and evaluated*

*politically. Such an analysis shows that the agreement is intended to demonstrate the essential unity of the CPSC.*

**Keywords:** *orthography, Portuguese orthography, orthographic agreement, language policy*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 est en vigueur l'accord sur l'orthographe signé par les Etats de la Communauté des Pays de Langue Portugaise (Angola, Brésil, Cap Vert, Guinée-Bissau, Mozambique, Portugal, São Tomé et Príncipe, Timor). Cette convention a été approuvée par le Décret Législatif 54, du 18 avril 1995. L'entrée en vigueur des nouvelles normes orthographiques a été déterminée par le Décret 6.583, du 29 septembre 2008. L'accord vise l'unification des deux orthographes officielles, celle du Brésil et celle du Portugal, laquelle est adoptée également par les autres pays lusophones.

Au Brésil l'orthographe était régie, jusqu'à maintenant par la loi 2623, du 21 octobre 1955, qui avait remis en vigueur le Formulaire Orthographique du 12 août 1943, et par la loi 5765, du 18 décembre 1971.

Le portugais était l'unique langue parlée par un nombre significatif de locuteurs et dans plusieurs pays, ayant deux orthographes officielles. On pourrait rétorquer que cette information n'est pas exacte, puisque l'anglais présente plusieurs cas de double graphie : par exemple, *theatre* et *theater* ; *honour* et *honor*. La situation de l'anglais est complètement différente de celle du portugais car il n'existe pas d'orthographe officielle de cette langue. Suivant la tradition du droit anglo-saxon, pour les pays de langue anglaise l'orthographe est fondée sur la tradition et ce sont les grands dictionnaires de la langue qui déterminent l'orthographe correcte. Cela signifie, quoique certaines formes soient préférées dans certains pays, que les diverses graphies d'un mot sont correctes.

Comment sommes-nous arrivés à cette situation de double orthographe? Après l'Indépendance, s'amorce un long processus, complexe et laborieux, de construction de l'identité nationale. La nation est un sentiment d'unité, d'appartenance à une collectivité, qui est singulière, dans le contexte des autres communautés nationales. Ainsi, il faut postuler et inventer les traits caractérisant cette communauté spécifique d'individus.

La nation naît donc « d'un postulat et d'une invention » (Thiesse, 1999 : 14). Elle doit présenter un ensemble d'éléments symboliques et matériels : une histoire, qui établit une continuité avec les ancêtres les plus lointains ; une série de héros, modèles des vertus nationales ; une langue ; des monuments culturels ; un folklore ; des lieux et un paysage typiques ; des représentations officielles, comme un hymne, un drapeau, des armes ; des identifications pittoresques telles que des costumes, des spécialités culinaires, des animaux et des arbres-symboles (Thiesse, 1999 : 14). La nation est vue comme une communauté de destin, au-dessus des classes, au-dessus des régions, au-dessus des races. Pour cela il faut acquérir une conscience d'unité, l'identité, et en même temps,

il est nécessaire d'avoir conscience de la différence par rapport aux autres, l'altérité. Dans le travail de constitution de la nationalité brésilienne, la littérature a eu un rôle fondamental. Les auteurs romantiques se placent sur la ligne de front de la construction de l'identité nationale.

Le roman *O Guarani*, de José d'Alencar, conçoit un mythe d'origine de la nation brésilienne. Péri et Cecilia constituent le couple initial, formé par un indien qui avait adopté les valeurs chrétiennes (1995 : 268-279) et une portugaise qui avait accepté les valeurs de la nature du Nouveau Monde (1995 : 279-280). Cette nation aurait donc un caractère culturel luso-tupi. Le mythe d'origine de notre pays opère par l'union de la nature avec la culture, c'est-à-dire celle des valeurs américaines avec les valeurs européennes. Le Brésil serait ainsi la synthèse du vieux et du nouveau monde, construite après la destruction de l'édifice colonial et des éléments pervers de la nature. Les éléments lusitains demeurent, mais modifiés par les valeurs de la nature américaine. La nation brésilienne apparaît après un déluge, dans la description duquel s'allient les mythes des deux civilisations constitutives de notre peuple, celui de Noé et celui de Tamandaré (1995 : 291-296).

Ce qui nous intéresse, toutefois, c'est le rôle de la langue dans la construction de l'identité nationale. Au cours du processus de constitution des nations européennes, on ne théorise plus le problème de l'universalité du langage, en tant qu'élément constitutif de l'être humain, doté de dignité et de droit, mais la singularité de chaque langue nationale. Herder (1987, 1996) affirme que dans le génie de la langue réside l'âme des nations. Les séparations géographiques des peuples impliquent que des communautés distinctes subissent des conditions matérielles - par exemple, climat et mode de vie - diverses, ce qui entraîne des diversifications linguistiques, et par conséquent, l'apparition de langues différentes, qui sont les langues nationales. Chaque langue, selon Herder, est l'expression vivante, organique, de l'esprit du peuple. Elle est le moyen de connaître la culture et les valeurs d'une nation, car elle les cristallise. Pour constituer une nation, selon Herder, il est nécessaire qu'il y ait une langue commune.

La langue nationale a une fonction pratique, exprimée par son usage dans l'administration, l'enseignement, etc., et une fonction symbolique, celle d'incarner la nation (Thiesse, 1999 : 70).

Pour que le Brésil s'affirme en tant que nation il fallait montrer son identité linguistique et par conséquent, la distinction entre le portugais parlé au Portugal et le portugais brésilien. Cependant, nous parlions portugais (comme nous le parlons toujours) et pourtant il était nécessaire de marquer la différence de la langue parlée au Brésil. Oui, on parlait portugais, mais un portugais différent. *O Guarani* montre, outre la fondation de la nationalité, une autre fondation, celle de la langue parlée au Brésil. L'identité de cet idiome est corrélative à celle de l'homme brésilien, dont le roman décrit l'origine. Il ne s'agit pas du portugais tel qu'il est parlé au Portugal, mais d'un portugais modifié par la nature brésilienne. La langue parlée dans le nouveau pays est un reflet, dans la prononciation, la syntaxe et le lexique, des suavités et des aspérités de la nature de l'Amérique (1995 : 116-117). C'est aussi une fusion de la culture

avec la nature. Alencar ne préconise pas de parler tupi, mais ce portugais modifié au Brésil. Avec cette conception du peuple et de la langue du Brésil, il n'aurait jamais pu admettre que la littérature brésilienne reproduise les canons linguistiques portugais. Elle se devait d'incorporer la variété linguistique parlée dans le pays désormais indépendant. L'indépendance linguistique par rapport aux modèles portugais était aussi importante que l'indépendance politique. Cette proposition se trouve à la base de la longue tradition de discussions sur le statut de la langue nationale, qui parcourt tout le XIXe siècle et arrive jusqu'au modernisme. Le Brésil a créé sa propre norme linguistique et n'a jamais accepté que le Portugal détienne le monopole de la légitimité de la langue. Ceci se reflète dans l'existence d'une scission orthographique.

L'orthographe est l'ensemble de conventions qui règlent la représentation écrite des sons du langage. Les différentes orthographe sont fondées sur deux principes : a) étymologique, qui tient compte de l'origine du mot et la manière de l'écrire dans la langue dont elle provient ; b) phonologique, qui cherche à représenter graphiquement les unités sonores de la langue.

Les historiens de la langue ont coutume de diviser l'histoire de l'orthographe du portugais en trois périodes.

La première est la période dite phonétique, qui va de l'apparition des premiers textes écrits en portugais au XIIe siècle jusqu'au XVe siècle. A cette époque on cherche à écrire les mots comme on les prononce. Il n'y a, toutefois, ni systématisation ni cohérence dans la façon d'écrire les mots. A cette époque, le même mot apparaîtrait écrit de manières très diverses.

La seconde période est appelée période pseudo-étymologique. Elle va de la fin du XVe siècle jusqu'en 1904. Avec la Renaissance, il y a un retour aux classiques grecs et latins, qui deviennent objets d'imitation. Dans cet esprit, il y a dans l'orthographe une tentative d'approcher la graphie des mots portugais de celles du latin et du grec. C'est l'époque où font leur apparition des symboles spécifiques pour écrire les vocables d'origine hellénique (par exemple *pharmacia*, *theatro*, *rheumatismo*, *chimica*, *martyr*). On double les consonnes intervocaliques (par exemple, *approximar*, *abbade*), qui étaient devenues simples dans l'évolution de la langue. Cette période est appelée pseudo-étymologique, parce que de nombreuses graphies étaient erronées, contrariant l'étymologie elle-même (par exemple, *chrystal*, *author*, *lyrio*). L'orthographe, à ce moment historique, prend une très grande importance. On voit surgir de nombreux orthographistes qui cherchent à systématiser les conventions pour écrire les mots. Comme le remarque Saussure, « c'est le propre principe de l'écriture étymologique qui est erroné » (1969 : 38), parce qu'elle ne respecte pas l'évolution de l'idiome.

La troisième période est intitulée période de l'orthographe historico-scientifique ou simplifiée. Elle débute avec la publication, en 1904, de l'œuvre *Orthographe nationale*, d'Aniceto dos Reis Gonçalves Viana. Dès 1885, Gonçalves Viana avait établi les principes d'une réforme radicale de l'orthographe :

- a) élimination complète de tous les symboles servant à représenter les phonèmes grecs : *th*, *ph*, *ch* [= *k*], *rh* et *y* ;
- b) réduction des consonnes redoublées en consonnes simples, à l'exception de *rr* et de *ss*, qui ont des valeurs phonétiques propres ;
- c) élimination des consonnes nulles qui n'ont aucune influence sur la prononciation de la voyelle précédente ;
- d) régularisation de l'accentuation graphique.

En 1911, le gouvernement portugais nomme une commission pour proposer les bases de la réforme orthographique. Cette commission propose d'adopter, avec de petites altérations, les bases proposées par Gonçalves Viana. Cette orthographe fut officialisée le 1<sup>er</sup> septembre 1911. Pour réaliser cette réforme, le Portugal n'avait pas consulté le Brésil. Pour sa part, le Brésil, pour les raisons exposées, n'acceptait pas la normativité portugaise. Néanmoins, cette orthographe est adoptée au Brésil en 1931, par un accord conclu entre l'Académie Brésilienne des Lettres et l'Académie des Sciences de Lisbonne. Il y a eu, depuis 1907, une série de tentatives pour élaborer une réforme de l'orthographe au Brésil. La constitution de 1934, dans l'article 26 des Dispositions Transitoires, dit : « Cette Constitution, écrite avec la même orthographe que celle de 1891, et qui est adoptée dans le Pays, sera promulguée par le Conseil de l'Assemblée, après avoir été signée par les Députés présents et entrera en vigueur à la date de sa publication ». Avec cela, elle a annulé l'accord de 1931. En 1943, est signée la Convention Luso-Brésilienne, qui a rétabli l'accord de 1931. L'ABL (Académie Brésilienne de Lettres) approuva, le 12 août 1943, le Formulaire Orthographique, contenant les instructions pour l'élaboration du Vocabulaire Orthographique de la Langue Portugaise. En 1945, devant les divergences dans l'interprétation de certaines règles orthographiques, les délégués des deux académies se réunissent à Lisbonne, de juillet à octobre. Il en résulte un document intitulé *Conclusions complémentaires à l'Accord de 1931*. Les modifications sont si nombreuses, qu'il s'agit en réalité d'une nouvelle réforme de l'orthographe. Comme cette tentative d'unification tenait compte essentiellement de la prononciation portugaise, elle suscita des protestations enflammées au Brésil. Le Congrès National n'approuve pas l'accord de 1945. La loi 2623, du 21 octobre 1955, rétablit le système orthographique de 1943, tandis qu'au Portugal la convention entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1946. La scission orthographique, une fois de plus, est caractérisée.

En 1971, sur la base d'un avis conjoint de l'Académie Brésilienne des Lettres et de l'Académie des Sciences de Lisbonne, le Congrès National approuve la loi 5.765, du 18 décembre 1971, qui introduit trois modifications dans notre système orthographique :

- a) abolition des accents différentiels des homographes non homophones (par exemple : *gôsto/gosto* ; *bôlo/bolo*, *êle/ele*) ;
- b) élimination de l'accent indicatif de la syllabe subtonique dans les mots formés avec le suffixe *-mente* ou avec des suffixes commençant par la lettre *z* (par exemple : *sòmente* ; *cafêzal* ; *pêzinho* ; *amâvelmente*) ;
- c) suppression du tréma sur le hiatus atone (par exemple : *vaïdade* ; *saiüdade*).

Les différences entre les deux orthographe ne sont pas substantielles et n'empêchent pas la compréhension des textes écrits selon l'une ou l'autre. Néanmoins la double orthographe oppose des difficultés à la diffusion internationale du portugais, dans la mesure où les documents des organismes internationaux qui adoptent le portugais comme langue officielle ont besoin d'être écrits deux fois, car ils doivent être publiés dans l'une et l'autre orthographe ; que l'attribution de certificats de capacité en langue portugaise ne peut être unifiée ; que les matériels didactiques et les instruments linguistiques, comme les dictionnaires et les grammaires, produits avec une orthographe ne servent pas pour les pays qui adoptent l'autre ; que, très souvent, les étudiants étrangers de portugais ont un professeur brésilien et un autre portugais, et chacun enseigne une orthographe distincte; et la recherche d'informations au moyen de différentes technologies exige la connaissance des deux orthographe et ainsi de suite. Pour en finir avec cette situation extravagante, les pays lusophones ont signé, en 1990, à Lisbonne, un accord sur l'orthographe. Il fut spécifié qu'il entrerait en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1994, après sa ratification par les différents états nationaux. Comme la ratification ne s'est pas faite, ainsi qu'on le prévoyait, il n'a pas pu entrer en vigueur et l'on se mit d'accord, en 2004, pour qu'il entre en vigueur après avoir été ratifié par trois des huit pays. Jusqu'à présent, l'accord a été approuvé par le Brésil, le Cap Vert, São Tomé et Príncipe, et le Portugal.

Ces derniers temps, différentes manifestations ont surgi sur cette question et même des personnes considérées comme des spécialistes en la matière se sont égarés dans une série de malentendus. Il faut les dissiper pour éviter qu'ils ne troublent notre jugement sur la question.

La première de ces erreurs est de croire que l'on fait une unification de la langue portugaise. Ce n'est pas vrai. Ce que l'on souhaite faire c'est une unification de l'orthographe, c'est-à-dire une convention grâce laquelle on représente graphiquement les formes parlées de la langue, on écrit les formes de la langue. Ce que l'on prétend unifier, c'est l'écrit, non la langue, qui varie d'une région à l'autre, d'un groupe social à l'autre, d'une situation de communication à l'autre, d'une tranche d'âge à une autre. La variation est un phénomène inhérent à la langue, parce que la société où elle est parlée est hétérogène. Il est impossible d'uniformiser la langue.

Beaucoup parmi ceux qui se sont opposés à l'accord, principalement au Portugal, disaient défendre la langue portugaise. L'idée que l'orthographe peut « corrompre » la langue est une équivoque, parce qu'elle se fonde sur la notion que l'orthographe est un élément central de l'organisation des langues. Elle ne l'est pas. Une langue se définit par un système phonique, une grammaire et un fond lexique commun. Bien qu'il existe des différences entre la manière de composer un texte oral et un texte écrit, l'orthographe est une convention au moyen de laquelle on représente les formes parlées de la langue. Cela signifie qu'aucun changement orthographique ne représente une transformation de la langue.

Un autre malentendu consiste à penser que la réforme est trop timide, qu'il faudrait faire un changement radical afin de simplifier l'orthographe et de la rapprocher de notre façon de parler. En réalité, il y a ici deux erreurs.

Premièrement, ce qui est en train de se faire n'est pas à proprement parler une réforme de l'orthographe, mais un accord d'unification orthographique, et, par conséquent il atteint essentiellement les points de divergences des deux orthographes et ne fait pas une réforme profonde de la façon de représenter graphiquement les mots. Ensuite, ils se trompent ceux qui pensent qu'on peut écrire comme on parle, car la prononciation varie, par exemple, d'une région à une autre à l'intérieur de chaque pays, de sorte qu'on ne peut pas écrire le mot tel qu'il se parle. En outre, on peut se demander pourquoi des pays où l'on parle des langues comme le français ou l'anglais, dont l'orthographe reflète un état linguistique beaucoup plus ancien ou l'origine du mot, ne font pas une réforme drastique de l'orthographe. C'est parce que ce n'est plus possible, étant donné que changer complètement l'orthographe d'une langue signifie condamner à l'obsolescence tout le matériel imprimé. En deux générations au maximum, plus personne ne sera plus capable, sans une préparation spécifique, de lire tout ce qui a été imprimé jusqu'à cette date. En outre une réforme orthographique profonde impliquerait d'enseigner à nouveau aux gens à écrire. On pouvait faire une réforme orthographique radicale jusqu'au début du XXe siècle. Depuis lors, avec l'alphabétisation généralisée et la croissance des bibliothèques, des archives, etc., on ne peut plus penser à changer totalement l'orthographe.

Une autre erreur à propos de cet accord, c'est qu'en réalité, il n'unifie pas l'orthographe. Ceux qui l'affirment s'appuient sur le fait que le traité permet une double orthographe dans les cas où au Brésil on accentue avec un accent circonflexe et au Portugal, avec un accent aigu, reflétant la différence du timbre ouvert ou fermé (*econômico/econômico* ; *fêmur/fémur* ; *bebê/bebé* ; *gênio/génio*) et dans les cas où une consonne suivie d'une autre n'est pas prononcée au Brésil, mais l'est au Portugal, ou vice versa (par exemple, *facto/fato* ; *secção/seção* ; *sector/setor* ; *amnistia/anistia* ; *súbdito/súdito* ; *assumpção/assunção* ; *concepção/conceção*). Affirmer qu'il n'y a pas d'unification est faux parce que les deux graphies deviennent correctes sur le territoire de la lusophonie. Aujourd'hui, il est erroné d'écrire *ceptro* et *género* au Brésil ou *cetno* et *género* dans les autres pays lusophones. À partir de l'entrée en vigueur de l'accord, les deux graphies seront correctes dans tous les pays de langue portugaise. Cela veut dire que, avec beaucoup de sagesse, on a unifié en respectant la diversité de prononciation qui se reflète dans des formes historiques de graphie des mots. De plus, le principe de la double graphie existe déjà dans le système orthographique brésilien. Le Formulaire Orthographique de 1943 détermine qu'on enregistre deux graphies des mots ayant des consonnes dont la prononciation est facultative : par exemple *contacto* et *contato* ; *tacto* et *tato* ; *secção* et *seção* ; *sinóptico* et *sinótico*. On admet également de nombreux cas de variantes, qui, évidemment, s'écrivent de manière différente : par exemple, *cálix* et *cálice*, *bêbedo* et *bêbado* ; *cobarde* et *covarde* ; *coisa* et *cousa* ; *assobiar* et *assoviar* ; *cotidiano* et *quotidiano* ; *descarrilar* et *descarrilhar*, et ainsi de suite. Le principe de la double graphie n'est pas une invention de l'accord orthographique actuel.

Cet accord présente plusieurs problèmes techniques, qui doivent être discutés. Toutefois, sa portée n'est pas proprement linguistique, mais politique, et c'est ainsi qu'il doit être analysé. Il s'agit d'une décision de politique linguistique des pays lusophones. Analysons plus posément cette question.

Une politique linguistique n'existe que lorsqu'il y a un choix, soit entre différentes variétés linguistiques, soit entre différentes langues, soit entre différentes orthographes (Calvet, 1987 : 154-155). Il y a deux types principaux de politique : l'une concerne le statut d'une langue ou d'une variété (le choix du portugais comme langue d'unité nationale dans les différents pays africains qui ont été des colonies portugaises, la sélection d'une variété de langue comme langue standard, en sont des exemples) ; l'autre concerne la codification linguistique de l'idiome, c'est-à-dire sa normalisation, sa standardisation (par exemple, le choix d'un mode d'écriture, l'unification orthographique, la modernisation du vocabulaire, comme cela s'est produit pour l'hébreu en Israël) (Baylon, 1996 : 185-189).

Il faut faire une dernière remarque. Une langue n'est pas un simple instrument de communication, mais a des fonctions symboliques très importantes au sein d'une société. On la voit, par exemple, comme un facteur d'unité nationale, comme fer de lance de l'invasion culturelle, etc. Une politique linguistique concerne beaucoup plus les fonctions symboliques de la langue que ses fonctions communicatives.

Les siècles, du XVIIIe au XXe ont marqué la création des nations. L'étape actuelle du capitalisme exige la création d'entités transnationales. L'une de ces organisations est la CPLP (Communauté des Pays de Langue Portugaise), l'espace de ce qu'on appelle la lusophonie. Cette entité transnationale a peu de chances de se transformer en un espace économique, de libre circulation des biens. Ceci se doit au fait que le Brésil appartient au MERCOSUL et le Portugal à l'Union Européenne. On voit l'impossibilité d'un accord entre le MERCOSUL et l'Union Européenne. D'autre part, en raison des engagements du Portugal avec l'Union Européenne jamais notre communauté ne sera un espace de libre circulation des personnes. Elle ne peut être qu'une communauté politique, culturelle et linguistique. Pour cela, il faut construire une identité communautaire. C'est en pensant à cela que cet accord d'unification orthographique a été signé. Dans ses considérations préliminaires, il est dit que l'accord « constitue un pas important pour la défense de l'unité essentielle de la langue portugaise ». C'est dans ce contexte qu'il faut considérer cet accord, il a une portée symbolique. Il vise à affirmer, au moyen de l'unification orthographique, une unité linguistique qui émerge d'une grande diversité, unité qui est le symbole de l'union essentielle des peuples de la CPLP. En renforçant l'unité des pays de langue portugaise, il servira à rendre plus solide le statut du portugais dans ces pays dans lesquels, bien qu'il soit l'idiome officiel, sa situation est fragile, soit en raison de pressions pour l'adoption d'une autre langue comme idiome officiel, soit à cause de la complexité de la situation linguistique réelle : par exemple, Mozambique, Guinée Bissau, Timor Est.

Nous sommes mal passés au premier test de construction d'une identité lusophone : celui de la ratification et la mise en place de l'accord d'unification orthographique. Il y a des raisons relatives à l'affirmation du portugais dans le monde pour cette unification. Néanmoins, selon moi, c'est ce qui importe le moins. Ce qui est significatif c'est que l'accord est un instrument politique de construction d'une identité commune. Mais que s'est-il passé ? Une complète

indifférence au Brésil, où l'accord a été traité avec dédain (« il y a des choses plus importantes que cela »), quand ce n'est pas avec des moqueries, et un climat de belligérance au Portugal.

Les linguistes ont de graves responsabilités dans ce climat de confusion qui s'est formé. Pasquale Cipro Neto a dit (VEJA, 12/9/2007 : 90), que du simple fait d'avoir accepté une double graphie d'une série de mots, cette réforme n'a rien unifié. Et pourtant, cette caractéristique de la réforme, l'accueil de la diversité, constitue exactement son point fort comme instrument de construction identitaire.

Au Portugal, les arguments pour prendre position contre l'accord ont été ceux du « maintien de la pureté de la langue originale » (argument qui ne résiste pas à l'analyse la plus superficielle des faits) ; du rejet « de la brésiliennisation de l'orthographe » et du colonialisme des ex-colonisés qui prétendent imposer une humiliation statistique au Portugal : 1,4 % d'altérations pour le Portugal contre un misérable 0,5 % pour le Brésil. (*O Estado de São Paulo*, 2/12/2007 : J7). Vasco Da Graça Moura s'est escrimé devant l'Assemblée Nationale avec les arguments suivants : 1) « l'accord sert des intérêts géopolitiques brésiliens et ceux des entreprises brésiliennes au détriment des intérêts inaliénables de tous les autres locuteurs de portugais dans le monde, en particulier dans notre pays » ; 2) « c'est léser un capital symbolique accumulé et de projection planétaire » ; 3) « cela va homogénéiser intégralement la graphie portugaise avec la brésilienne (...) défigurant l'écrit, la prononciation et la langue, qui sont les nôtres » (*Público*, 8/4/2008 : 3). Je ne nie pas la complexité de la question et les intérêts qui sont en jeu dans cette question. Toutefois, la discussion de l'accord révèle notre incapacité de construire une identité lusophone. Les arguments apparus au Portugal, de préservation de la pureté de la langue, le refus d'accepter la diversité, sont communs aux arguments de l'extrême droite en défense de l'identité nationale. Ils révèlent à la fois une crainte et un dédain du Brésil. Au Brésil, la discussion montre avec évidence une complète indifférence envers le Portugal.

Nous n'avons pas, nous qui nous consacrons à l'étude du langage, le droit de fomentier des haines, des ressentiments, des chimères nationalistes. Nous n'avons pas le droit de ne pas voir ce qui est en jeu dans une question comme celle de l'accord d'unification orthographique. Cet accord présente des problèmes techniques qui doivent être montrés et discutés. On peut le combattre pour ses défauts et non pour ses qualités (la propre idée de l'unification orthographique et l'accueil de la diversité), qui concernent l'affirmation d'une identité commune. Surmonter le nationalisme et la xénophobie qui ont fait tant de mal au XXe siècle, est une action importante.

Pour que la lusophonie soit un espace symbolique significatif pour ses habitants, pour que ses membres aient une identité lusophone, il faut, pour ce qui se rapporte à la langue, que ce soit un espace où toutes les variétés linguistiques soient traitées avec respect, placées sur un pied d'égalité. Il ne faut pas qu'il y ait une autorité « paternelle » des modèles lusitains. Evidemment, la lusophonie a son origine au Portugal, et ceci il faut le reconnaître. Mais le Portugal ne peut

prétendre à l'hégémonie de la légitimité linguistique, désir qui est visible dans les arguments de ceux qui se sont opposés à l'accord. Alors ce que l'on attend de la construction de l'espace énonciatif lusophone c'est la communauté des égaux, qui ont la même origine. C'est cela la signification de l'affirmation de Caetano Veloso.

Minha pátria é minha língua  
E eu não tenho pátria: tenho mátria  
E quero fráttria.

On ne peut pas oublier que pátria e pai (patrie et père) proviennent de la même racine. A eux était liée la potestas (Benveniste, 1969 : 217-218). La lusophonie ne sera pas une patrie parce qu'elle ne sera pas un espace de pouvoir ou d'autorité. Elle sera « matrie » et sera fratrie, parce qu'elle doit être l'espace des égaux, qui ont la même origine. S'il n'en est pas ainsi, elle n'aura aucune signification symbolique réelle, ce sera un espace du discours vide, d'un jargon politique dépourvu de sens.

## Bibliographie

- Alencar, J. 1995. *O guarani*. São Paulo: Ática.
- Baylon, C. 1996. *Sociolinguistique: société, langue et discours*. Paris: Nathan.
- Benveniste, E. 1969. *Le vocabulaire des institutions indo-européennes*. Paris: Editions de Minuit.
- Calvet, J-L. 1987. *La guerre des langues et les politiques linguistiques*. Paris: Payot.
- Herder, J. G. 1987. *Ensaio sobre a origem da linguagem*. Lisboa: Edições Antígona.
- Herder, J. G. 1996.0 Sur la nouvelle littérature allemande. Fragment, Lettres sur l'avancement de l'humanité. In : Caussat, P., Adamsky, D. e Crépon, M. *La langue source de la nation. Messianismes séculiers en Europe centrale et orientale (du XVIIIe au XXe siècle)*. Liège/Bruxelles: Mardaga, p. 77-106.
- Saussure, F. 1969. *Curso de linguística geral*. São Paulo: Cultrix/EDUSP.
- Thiesse, A-M. 1999. *La création des identités nationales. Europe XVIIIe-XXe siècle*. Paris, Editions du Seuil.